

Conseil spécialisé en assistance dans le canton de Vaud

Pour qui ?

Les prestations du conseil spécialisé en assistance sont destinées à toute personne handicapée adulte nécessitant l'aide d'autrui pour l'organisation de sa vie et souhaitant engager du personnel privé

Quelles prestations ?

Les prestations du conseil spécialisé en assistance concernent deux niveaux, le niveau organisationnel et le niveau financier.

a) Niveau organisationnel

- évaluation détaillée du besoin d'aide à domicile (si souhaité ou si nécessaire)
- conseil individuel pour l'engagement de personnel privé, comprenant les thèmes suivants :
 - recherche de personnel
 - engagement de personnel étranger
 - AVS/AI/AC
 - assurance accident (LAA)
 - prévoyance professionnelle (LPP)
 - droits et obligations de l'employeur et de l'employé
- Coaching dans l'apprentissage du rôle et des tâches d'employeur
- Mise à disposition d'outils facilitant l'engagement
 - contrat-type de travail (à l'heure, au mois)
 - fiche de salaire type (à l'heure, au mois)
 - modèles de lettres
 - liste des adresses et liens internet utiles
- Orientation sur un autre service si nécessaire (CMS, SAVie, accompagnement, etc.)

b) Niveau financier

- évaluation des ressources
- conseil sur les droits et devoirs de l'employeur
 - charges sociales, conséquences du non-paiement
- conseil sur les sources de financement à activer
 - Lamal et conditions propres
 - API et conditions
 - contribution d'assistance et conditions
 - LCA et conditions
 - LAA
 - LPC et conditions
 - coordination entre ces différentes couvertures

Combien ça coûte ?

Les prestations du conseil spécialisé en assistance sont subventionnées par le canton de Vaud à raison d'un maximum de 15h par bénéficiaire.

Qui contacter ?

Mme Sophie Rais Pugin
Pro Infirmis Vaud
Grand Pont 2bis
1002 Lausanne
Tél. 021 321 34 34